École élémentaire George Sand, Allée de la Colombe – COLOMIERS

PROCÈS-VERBAL DU TROISIÈME CONSEIL D'ÉCOLE

DU MARDI 4 JUIN 2019

Début de la séance à 17H45 : signature de la feuille d'émargements par les membres présents.

1. Présentation des membres du conseil d'école

2. Règlement intérieur
   - **Téléphone portable**

Le règlement intérieur est complété avec l'article suivant concernant les téléphones portables.

4.9. Dispositions particulières

L'utilisation d'un téléphone portable ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques (montre connectée, tablette...) par un élève est interdite dans l'école (principe posé par la loi n° 2018-698 du 3 août 2018 et codifié par l'article L.511-5 du code de l'éducation) et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte, sauf en cas d'utilisation dans un cadre pédagogique encadré par un enseignant.

La méconnaissance des règles fixées en application du présent article peut entraîner la confiscation de l'appareil par la directrice de l'école ou par tout autre personnel enseignant de l'école. Le personnel enseignant auteur de la confiscation demandera à l'élève d'éteindre son portable et d'en extraire la carte SIM qui restera sous la garde de l'élève.

Une fois l'objet en possession du personnel enseignant, celui-ci devient le gardien de la chose. Il le remet aussitôt que possible à la directrice qui le place en sécurité.

En tout état de cause, tout personnel enseignant ne peut consulter l'objet confisqué à l'élève (principe du respect de la vie privée de l'élève), il doit veiller à sa sécurité en vue de sa conservation et de sa future restitution.

Les parents sont alertés sans délai de la confiscation et des conditions dans lesquelles elle est intervenue. Ils sont informés du rendez-vous fixé pour la restitution de l'objet. L'appareil confisqué devra être récupéré par un responsable légal dans le bureau de la directrice en fin d'après-midi le jour même de la confiscation après la classe ou en cas d'impossibilité le lendemain après la classe (soit en fin de fin de matinée ou fin d'après-midi après prise de rendez-vous avec la directrice de l'école).

Le délai de rétention administrative de l'objet ne peut en aucun cas excéder 48 heures.

3. Bilan de l'année 2018/2019

- **École**

Tous les projets qu'ils soient sportifs, culturels, en lien avec le projet d'école, de sorties à la journée ou de séjours avec nuitées, annoncés lors du deuxième conseil d'école ont été réalisés ou vont l'être d'ici la fin de l'année. L'équipe enseignante dresse un bilan positif pour cette année scolaire et tient à remercier tout particulièrement les parents qui se sont investis régulièrement pour la collectivité.

Le partenariat avec l'ALAÉ continue et s'étoffe avec des projets communs sur l'année qui seront reconduits notamment des moments de partage, de coopération et festifs (Unicef, Noël et fin d'année), mais aussi des projets plus ponctuels entre animateurs et enseignants. Ces projets en lien aussi avec le PEDT et la DRMHL contribuent de façon positive au climat scolaire dans le respect des spécificités de chacun.

- **ALAÉ**

Le mode de fonctionnement adopté à partir de projets autour de thèmes différents à chaque période et impliquant les enfants a bien fonctionné. Ces derniers ont été à l'initiative de différents clubs qu'ils ont coconstruits avec les animateurs ce qui leur a permis de s'exprimer, de se positionner, de s'écouter et d'apprendre à respecter des contraintes.

L'équipe d'animation se félicite des partenariats instaurés avec la DRMHL et avec l'équipe enseignante et souhaite non seulement les reconduire, mais aussi aller encore plus loin en mettant en place d'autres projets communs sur l'année (travail par classe ou par niveaux avec l'animateur et l'enseignant de la classe).

- **Parents élus**

Un ressenti positif, la communication et le partenariat avec l'équipe enseignante ont été constructifs. Ils sont très satisfaits des ventes de gâteaux sur le marché et des tombolas. Une belle année, les parents souhaitent continuer sur la même lancée et proposent des idées ainsi que leur aide pour la fête de l'école. Ils notent aussi en point très positif les nombreux projets et sorties qui ont été proposés à leurs enfants cette année.

4. Informations sur l'année 2019/2020

- **Structure de l'école**

Pour l'année 2019/2020, la structure de l'école reste la même avec 15 classes et un effectif d'environ 380 élèves à terme, soit une moyenne de 25,33 élèves par classe. Les classes ne pourront être définitivement constituées que juste avant la rentrée en fonction des effectifs réels après les traditionnelles inscriptions et radiations de l'été. Le dispositif UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants) à ½ temps n'existera plus l'an prochain n'ayant pas été assez sollicité cette année. Il sera remplacé par un dispositif 100 % itinérant qui répondra mieux aux besoins.

- **Informations sur la rentrée**

La rentrée des classes aura lieu pour tous les élèves le **lundi 2 septembre** à 8h30, **l'ouverture des portes se fera à 8h20**, les classes seront affichées dans la cour où tout le monde sera accueilli. Seuls les parents des CP pourront rentrer un moment dans les classes ce jour-là, les autres parents confieront leurs enfants aux enseignants et quitteront l'école.

Des listes de fournitures communes par niveaux de classe seront communiquées aux parents d'ici la fin de l'année scolaire et resteront sur le panneau d'affichage pendant l'été, chaque enseignant complètera ensuite cette liste en fonction des besoins spécifiques à chaque classe à la rentrée.

5. Point sur la coopérative scolaire

Les ventes de gâteaux organisées à l'école ont rapporté 1720,56 € au total. Le bénéfice des photographies de classes n'est pas encore connu à ce jour.

Les actions menées pour les classes transplantées et des sorties à la journée ont rapporté 1524,25 € pour les ventes de gâteaux sur le marché et 1188,40 € pour les tombolas. L'aide de la Mairie pour les projets pédagogiques présentés s'est élevée à 1670 €.

Le solde du compte au 25/05/19 est de 6073,22 €. La provision pour l'assurance et la cotisation à l'OCCE pour la rentrée sera laissée sur le compte, soit environ 1000 €.

6. Discussion sur l'aménagement des locaux

- **Sécurité parking et incivilités**

Les parents remarquent que le sens de circulation sur le parking n'est pas toujours respecté et que, le soir, les automobilistes qui se rendent aux activités sportives roulent trop vite. Plusieurs solutions sont évoquées : redistribution des plaquettes déjà fournies lors de l'ouverture de l'école pour rappeler les règles, prévention auprès des clubs sportifs pour circuler plus lentement, ralentisseurs au niveau des passages piétons. Mme Kitegi fera remonter ces propositions et nous tiendra informés.

L'élue souhaite aussi apporter une information concernant le raccordement de l'école à la fibre : un projet d'acheminement est en cours d'étude par Orange, une réunion avec la Mairie aura lieu courant juin et un courrier sera ensuite envoyé aux parents à ce sujet.

La séance est levée à 19H05.

Mme ROQUES
Secrétaire de séance

Mme NOUGÉ
Directrice de l'école